Envoyé en préfecture le 08/01/2026
Reçu en préfecture le 08/01/2026
Publié le
ID : 029-212900872-20251208-D202558_AR-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2025/58

Conseillers en exercice : 13
Quorum : 07
Conseillers présents : 08
Conseillers ayant pris part au vote : 09
Date de convocation : 03/12/2025

Procès-verbal de la séance du Conseil municipal réuni le Lundi 08 décembre 2025, dans la salle du Conseil municipal à 18H30 sous la présidence de Yves TYMEN, Maire de la commune.

Tous les membres étaient présents à l'exception de Emmanuelle LE STUM excusée et représentée par Isabelle KERVAREC ; Céline BOUREAU, excusée ; Pauline DUVACHER, excusée et Jenna TANGUY, excusée.

Absent :

Secrétaire de séance : Régis ANSQUER

Objet : Convention SDEF pour la rénovation de 3 points lumineux

Présentation : Régis ANSQUER

VU *la convention en annexe ;*

Monsieur le Maire explique au Conseil municipal qu'il est nécessaire de rénover les 3 points lumineux (115 - 116 - 117) situés Allée Hervé Goaer.

L'estimation des dépenses se monte à 4 000 € HT.

Le financement s'établit comme suit :

- Financement du SDEF : ……1 200 € ;
- Financement de la commune :……2 800 €.

Envoyé en préfecture le 08/01/2026
Reçu en préfecture le 08/01/2026
Publié le
ID : 029-212900872-20251208-D202558_AR-DE

Le CONSEIL MUNICIPAL,

après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré**,**

DECIDE

par : 7 voix pour - 2 abstention - 0 voix contre

- **D'ACCEPTER** le projet de rénovation des 3 points lumineux 115 - 116 - 117 situé : Allée Hervé Goaer ;
- **D'ACCEPTER** le plan de financement proposé par le Maire et le versement de la participation communale estimée à 2 800 € HT ;
- **D'APPROUVER** la signature de la convention financière conclue avec le SDEF pour la réalisation ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait certifié conforme

Le Juch, le 18/12/2025



Le secrétaire de séance

Le Maire, Yves TYMEN